



La directrice,

A
CROS, CDOS, PSDT(ES) DES LIGUES
ET CR sportifs bretons,
DRJSCS : Responsable Pôle Sport,
chargé du suivi des CTS ; médecin,
réfèrent Sport Santé, CTS
ARS Bretagne : Hélène KURZ

Pôle formation :

Affaire suivie par : Rémy Masson
Réf. : RM /KM /n° 17-0450

Dinard le 21 novembre 2017,

OBJET : Sport sur Ordonnance – Formation continue des professionnels des Activités Physiques

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, le Campus Sport Bretagne a mis en place des **formations « Sport Santé »**, sous l'égide de **l'ARS**, de la **DRJSCS** et le soutien du **CROS** de Bretagne. Plus de 130 professionnels des AP, ont participé à des modules du programme Sport Santé. Certains ont signé la charte de l'ARS, afin de référencer leur créneau d'activité sur un site internet dédié au Sport Santé : <https://www.ars.sante.fr/>

Les formations « Sport Santé » s'organisent autour d'un Module Tronc Commun (obligatoire) **de 4 J** suivi de **6 Modules Spécifiques** (au choix), en lien avec des maladies chroniques. **Le programme 2018 est arrêté**, voir la fiche pédagogique ci-jointe : avec 2 troncs communs et 4 modules thématiques

Le bénéfice de la pratique d'Activité Physique (AP) régulière et adaptée pour lutter contre la **sédentarité** et agir sur le **capital santé** de chaque individu n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, **chaque fédération** s'implique pour promouvoir le développement du Sport Santé au sein de leurs structures, en formant leurs cadres sportifs aux spécificités de ce public. **Les formations proposées par le Campus** se veulent **parfaitement complémentaires** de celles des fédérations et non concurrente à **la filière universitaire**, avec des intervenants issus du monde médical et des Activités Physiques Adaptées.

La **loi santé de 2016**, permet aux médecins de **prescrire l'AP** pour le patient porteur d'une Affection de Longue Durée (ALD), et plus largement pour prévenir ou retarder l'apparition de ces maladies. L'enjeu est considérable, et l'ambition du Campus est d'œuvrer avec vous, pour un développement harmonieux du Sport Santé en Bretagne, c'est la raison pour laquelle, nous vous sollicitons afin de **diffuser ce programme 2018** auprès de vos élus et techniciens en charge de la formation et du Sport Santé, de manière à relayer cette information auprès des **éducateurs sportifs intéressés de vos clubs et comités**.

Pour s'inscrire: <http://www.campus-sport-bretagne.fr/les-formations/sport-sante>

Ces formations bénéficient d'une aide de **l'ARS**, les frais pédagogiques sont limités à 100€ par module.

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice,
Le Directeur Adjoint,

Pj : Programme Sport Santé 2018